

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM conforme à la directive 2009/65/CE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DANJOU EQUILIBRE

FR0010268227

Société de gestion : Financière de l'Oxer - Fox

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : l'objectif de gestion est, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, de tenter d'obtenir un rendement supérieur à son indicateur composite de référence constitué 50% STOXX EUROPE 50 (dividendes réinvestis) + 50% Eonia Capitalisé en s'exposant principalement aux marchés d'actions et mineurairement aux marchés de taux européens et internationaux.

Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire essentiellement par le biais d'OPCVM.

Stratégie de gestion : Le portefeuille du FCP arbitré de manière active et totalement discrétionnaire par le gérant. Le fonds investit via des OPC français et/ou européens. Ces OPC pourront ou non être gérés par la société de gestion et ils seront de classifications variées (ETF compris). Cette politique d'investissement résulte de la stratégie d'allocation d'actifs définie en fonction de l'analyse en particulier de certains éléments : environnement macro-économique, évaluation de marché et anticipation de l'évaluation des marchés.

Les OPC sont sélectionnés à l'aide d'une méthode développée par la société de gestion qui consiste à traduire des tendances fondamentales en sélection d'OPC.

La part investie dans des OPC exposés au risque « action » (de toutes les zones géographiques mondiales, tous les secteurs d'activité ainsi que tout type de capitalisation) évolue entre 25% et 75% du fonds.

L'exposition au risque action sera d'au maximum 120% de l'actif net.

La part investie dans des OPC exposés au risque « de taux » (principalement des pays de la zone euro mais avec la possibilité de diversification sur d'autres devises, sans contrainte de répartition dette

privée/publique ni de notation - y compris des titres spéculatifs High Yield (produits de taux spéculatifs) ou non notés) - évolue entre 25% et 75% de l'actif du fonds.

Dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie, le fonds investira dans des OPC monétaires.

Les zones géographiques ciblées sont : la zone euro et l'international (y compris pays émergents à titre accessoire).

L'OPCVM est exposé au risque de change. Le fonds pourra avoir recours aux instruments financiers à termes (« futures ») pour couvrir un risque de baisse des marchés actions et ce pour un maximum de 50 % de l'actif des fonds, et/ou s'exposer au marché des actions mais sans jamais dépasser la limite de 120 % d'exposition globale de l'actif du fonds.

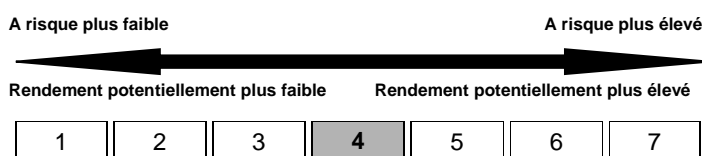
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette durée de placement recommandée de 5 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPCVM ne présente aucune garantie en capital.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans cette catégorie :

Le FCP se situe actuellement à ce niveau de l'indicateur synthétique de risque, dû à son univers d'investissement composé d'actions et de produits de taux européens et internationaux.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Le FCP étant exposé indirectement (par le biais d'OPCVM) sur le marché du crédit, le porteur pourrait être impacté par le risque crédit. Les risques principaux sont : le défaut de paiement de l'émetteur, le non-paiement des intérêts et/ou du non-remboursement du capital, et la dégradation d'un émetteur.

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Une partie des investissements des OPCVM est concentrée sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant réduit, les mouvements de marchés sont plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourrait en être impactée.

Risque de contrepartie : risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque lié à l'utilisation des produits dérivés : Compte tenu de la possibilité d'utiliser des instruments dérivés jusqu'à 120% de l'actif du fonds, celui-ci pourra amplifier les mouvements de marchés et sa valeur liquidative pourra baisser de manière plus importante que les marchés considérés. Cette faculté de surexposition ne sera pas utilisée systématiquement, elle sera laissée à l'appréciation du gérant.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.74%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi et que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.49 % *
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la différence entre la performance du fonds au-delà de l'indicateur de référence (50% STOXX EUROPE 50 (dividendes réinvestis) + 50% Eonia Capitalisé). Montant facturé au titre du dernier exercice : 0 %

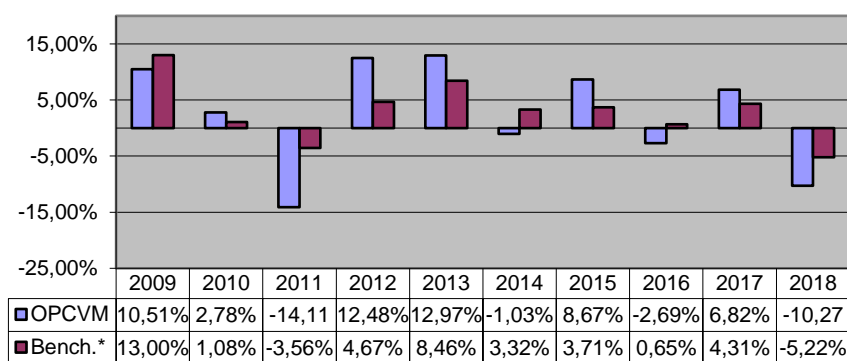
* Le pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.fox-am.com

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 09/02/2006

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

* L'indicateur 50% Eonia capitalisé + 50 % STOXX Europe 50 (dividendes réinvestis) est devenu l'indicateur de référence au 28/02/2008 (reprise en gestion du FCP par la Financière de l'Oxer - Fox)

Informations pratiques

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de :

Financière de l'Oxer - Fox - 40 rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). L'OPC opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

La responsabilité de la Financière de l'Oxer - Fox ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

DANJOU EQUILIBRE est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Financière de l'Oxer - Fox est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour de plus amples informations merci de vous rendre sur le site www.amf-france.org

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur : www.fox-am.com

Un exemplaire papier du prospectus ainsi que du présent document peuvent vous être remis sur simple demande écrite auprès de :

Financière de l'Oxer - Fox - 40 rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/05/2019.